

présenté, Nixon, au lieu de dissimuler, s'efforça de donner tous les renseignements possibles.

M. FOSTER : En détruisant toutes les souches depuis le 18 novembre 1904.

M. OLIVER : Pas du tout. La suppression de ces souches n'a pas empêché M. Leach de découvrir certains faits relatifs à cette affaire. L'honorable député fait une supposition gratuite lorsqu'il dit que cet individu était à proprement parler un fonctionnaire public et que nous pouvions exercer sur son bureau la même surveillance que sur un bureau des terres ordinaire. Ces deux propositions sont contraires à la vérité. Nous n'avions pas plus le droit de dire ce qu'il devait faire ou s'abstenir de faire dans son bureau que celui de dicter à tout citoyen la conduite qu'il doit tenir.

M. FOSTER : Non plus que le droit de le tenir responsable.

M. OLIVER : Nous l'avons tenu responsable et, si je ne me trompe, il a restitué la somme d'argent qui manquait. C'était le premier devoir du Gouvernement, selon moi. Si Nixon est passible d'une poursuite devant la cour d'assises, c'est à ceux qui le croient coupable d'intenter cette poursuite. D'après les renseignements qu'il a recueillis, le ministre n'a pas cru que Nixon était coupable et il ne l'a pas cité devant les tribunaux.

M. FOSTER : Je le croirais.

M. OLIVER : Vous pourriez le croire à bon droit.

M. FOSTER : Oui, d'après ce que je connais du ministère.

M. OLIVER : J'ignore si l'honorable député croit que ses réparties sont spirituelles ou probantes mais, selon moi, il ferait mieux d'exposer sa cause lorsque l'occasion s'en présente au lieu d'interrompre les membres de la droite pendant qu'ils donnent leur version de l'affaire.

En terminant, je n'ai plus qu'à ajouter que le ministère n'a rien à cacher pour protéger Nixon ou n'importe qui, qu'une enquête a eu lieu, qu'un rapport a été reçu, que l'argent a été restitué, que le ministère n'a pas cru Nixon moralement responsable et, conséquemment, n'a pas intenté de poursuite contre lui. Ceux qui croient à sa culpabilité, peuvent exercer le recours qu'il leur plaira devant les tribunaux. Je crois que nous avons accompli notre devoir dès que nous avons démontré qu'un bureau des terres était nécessaire à Macleod pour accommoder le public et que personne n'a rien perdu dans cette affaire. Lorsque M. Nixon a démissionné, nous avons cru qu'il serait peut-être aussi bien de ne pas ouvrir un autre bureau à Macleod. Ce bureau n'était peut-être pas nécessaire, cependant la population de l'endroit a fait de vives instances pour obtenir l'ouverture d'un autre bureau semblable. Elle est prête à courir comme

auparavant les risques qui peuvent résulter des opérations du bureau du sous-agent des terres.

Si mon honorable ami (M. Foster) consulte les archives du gouvernement dont il a fait partie, il découvrira des cas où l'intérêt public a été plus compromis que dans la présente circonstance. D'après ce que je connais de M. Nixon, je n'hésite pas à dire qu'il a toutes mes sympathies dans le malheur qui le frappe. Je fais cette déclaration, bien que M. Nixon soit un humble citoyen, demeurant à une grande distance d'ici et en dehors de la circonscription que j'ai actuellement l'honneur de représenter. De plus, je veux qu'on comprenne bien que, si c'est un grand crime aux yeux des députés de la gauche d'accorder son suffrage à un candidat libéral, je ne considère pas que ce soit une faute ni un acte qui puisse empêcher un citoyen de remplir les fonctions publiques qu'on pourrait lui confier.

M. FOSTER : Je demande qu'on rappelle mon honorable ami à l'observation du règlement. Il n'a pas le droit de dire qu'un député de la gauche—pour ne parler que de moi, il n'a pas le droit de me lancer cette imputation—considère que c'est un crime d'appuyer le parti libéral. Cette assertion suffit en elle-même pour décréditer le ministre ; elle le fait choir au fond de son fauteuil. Nul membre de la gauche n'a tenu ce langage ; le ministre le sait. Croit-il convenable, sage et digne d'énoncer une fausseté semblable ? En justice pour lui-même, il devrait présenter d'humbles excuses aux membres de la gauche pour avoir fait une telle assertion, dénuée de tout fondement.

M. OLIVER : L'honorable député (M. Foster) a raison, s'il veut laisser entendre que soumettre à une peine une certaine classe de la population, ce n'est pas se conduire envers elle comme à l'égard de criminels. Si j'ai bien compris, il a insinué que ceux qui ont voté en faveur du parti libéral ou du gouvernement libéral ne sont pas dignes de remplir des fonctions publiques. Je déclare que c'est les mettre au rang des criminels...

M. FOSTER : Ni moi ni aucun membre de la gauche que j'ai pu entendre n'avons tenu le langage que nous prête le ministre de l'Intérieur. S'il sait qu'en aucun temps moi ou un de mes collègues avons fait une pareille assertion, il est de son devoir de nommer celui qui l'a faite et de dire quand et à quel endroit. S'il est incapable de le faire, qu'il se lève pour renouveler ses excuses. C'est le propre d'un honnête homme et d'un brave de présenter des excuses lorsqu'il s'aperçoit qu'il a fait une assertion gratuite. Qu'il prouve ses dires ou qu'il se taise.

M. OLIVER : Je laisse à la Chambre le soin de dire si l'honorable député n'a pas aujourd'hui, à la place même qu'il occupe,